



Convention de partenariat entre le CCAS de Dunkerque, la Fondation Armée du Salut, la Fédération des centres sociaux du Nord Pas de Calais et l'association ATD Quart Monde - Délégation Nord-Pas-de-Calais

Entre :

Le CCAS de Dunkerque, dont le siège est situé 30 rue du Château – 59140 Dunkerque, représenté par sa Vice-Présidente, Madame Leïla Naïdji

La Fédération des centres sociaux du Nord Pas de Calais, dont le siège social est situé au 199/201, rue Colbert Centre Vauban Bâtiment Rochefort – 59000 LILLE, représentée sa Présidente, Madame Monique Denoyelle

L'association ATD Quart Monde - Délégation Nord-Pas-de-Calais, dont le siège social est situé 11, rue Barthélemy Delespaul – 59000 LILLE représentée par sa déléguée régionale, Madame Anne-France Missiaen

Et, la Fondation Armée du Salut, dont le siège social est situé 60 Rue des Frères Flavien – 75020 Paris, représentée par son président, Monsieur Jacques Donze

Préambule :

Le **CCAS de Dunkerque** est un Etablissement Public Administratif (EPA) à part entière, régi par les articles L123-4 à L123-9 et R 123-1 à R123-65 du Code de l'Action Sociale et des Familles et fédéré avec d'autres CCAS au sein de l'Union Nationales des Centre communaux d'Action Sociale (UNCCAS). Pour l'exercice de ses missions, le CCAS est composé d'un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et composé à parité d'élus locaux et de personnes nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale. Le Conseil d'Administration du CCAS de Dunkerque est composé de 15 membres. Sur le territoire dunkerquois, le CCAS pilote le déploiement du service public universel des besoins essentiels ainsi que le pacte dunkerquois des solidarités. Dans ce cadre, il accompagne le projet de relocalisation de l'accueil de jour dont la gestion et l'animation sont confiés à la fondation Armée du Salut.

La **Fondation Armée du Salut** est reconnue d'utilité publique en 2000 (décret du 11 avril 2000). Elle intervient dans différents domaines tels que la prévention de la violence auprès des jeunes et l'éducation, la réinsertion de femmes, d'hommes et de familles en situation d'exclusion, l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou encore l'accompagnement des personnes âgées dépendantes. La Fondation emploie 2 800 salariés et compte plus de 240 établissements et services d'action sociale en France. Sur le territoire dunkerquois, la fondation gère et anime, dans un lien contractuel avec la Ville et la Communauté Urbaine de Dunkerque, l'accueil de jour pour personnes sans domicile fixe « au cœur de l'espoir ». Ouvert dans les années 90 il répondait aux besoins d'un public qui ne pouvait satisfaire ses besoins physiologiques et de sécurité. La Fondation s'est progressivement engagée dans la professionnalisation de l'Accueil de Jour, orientant davantage ses actions autour de l'action sociale. Depuis l'équipe s'est étoffée, elle est maintenant composée

par une équipe de professionnels pluridisciplinaires. Le dispositif "accueil de jour" accueille de manière inconditionnelle un public "sans abris". Il a pour finalité de proposer au public sans domicile fixe et/ou rencontrant des difficultés sociales, des espaces de réconciliation avec la vie. A ce titre et au-delà des prestations diverses (alimentaire – hygiène – soins) c'est un lieu d'écoute, de conseils et d'accompagnement, de 9h à 18h et cela 7j/7j.

La Fédération des centres sociaux du Nord Pas de Calais est une association Loi de 1901, qui fédère les centres sociaux et socio-culturels des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Son action s'inscrit en cohérence avec la Charte fédérale des centres sociaux et socio-culturels de juin 2000, qui met en exergue trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité, la démocratie et promeut une conception du centre social et socioculturel entendu comme « un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire ». Depuis son congrès national de juin 2013, la Fédération s'est donnée pour ambition de soutenir le développement du pouvoir d'agir des habitants.

Le Mouvement ATD Quart Monde rassemble des familles qui vivent en situation d'extrême pauvreté et des personnes de tous pays, de toutes origines ou spiritualités qui refusent l'inacceptable de la misère. Ses membres s'engagent pour l'accès de tous aux droits fondamentaux et pour que les familles les plus exclues puissent acquérir les mêmes possibilités d'expression, de participation et de représentation que tous les autres citoyens. Le projet associatif d'ATD Quart Monde s'articule autour de 4 axes : partager le savoir et la culture ; agir pour l'accès de tous aux droits de tous ; permettre l'expression et la participation des personnes les plus pauvres ; informer et mobiliser.

La coopération entre les 4 signataires de la présente convention s'inscrit en cohérence avec la charte du croisement des savoirs et des pratiques d'ATD Quart Monde.

Article 1 : objet du partenariat

Le projet :

L'accueil de jour pour personnes sans domicile fixe de Dunkerque, dont l'animation et la gestion sont confiés à la Fondation de l'Armée du Salut, est dédié aux hommes et femmes majeurs sans domicile fixe ou ayant des difficultés sociales prégnantes. Les personnes accueillies rencontrent de nombreuses difficultés sociales et n'ont souvent plus de papiers d'identité. Elles ne font plus de démarches administratives et médicales, leurs droits divers sont éteints. Elles ont souvent une santé fragile et peuvent présenter des conduites addictives (alcool, drogue, médicaments) et des troubles de santé mentale. Les motifs d'accueil sont dans un premier temps la nécessité de s'abriter durant la journée du fait de l'absence de logement fixe. Cette situation entraîne une impossibilité à satisfaire ses besoins physiologiques et de sécurité (hygiène, alimentation) et à se projeter dans un projet d'insertion (logement, hébergement, emploi, soin, reconstruction du lien familial). Mais les causes peuvent être variées : blocage administratif notamment pour les étrangers (sans papiers car déboutés de leur demande ou en cours de régularisation), expulsion locative ou de squat, logement précaire et insalubre, rupture familiale ou de couple, violence conjugale, sortie d'hébergement, sortie de prison...

Il est constaté par les différents acteurs du territoire qu'il y a de plus en plus de demandes pour les grands marginaux aussi bien pour les hommes que les femmes sur l'arrondissement de Dunkerque. Cette évolution renforce le besoin sur le territoire d'un nouvel accueil de jour, dont la conception et l'animation se veulent co-construits et imaginés avec l'ensemble des acteurs sociaux locaux, dans une visée d'innovation sociale et d'émancipation des personnes qui le fréquentent. L'inadaptation des locaux et le besoin de relocalisation est abordé depuis plus de dix ans. Le projet porté par la Fondation de l'Armée du Salut en partenariat avec la Ville-CCAS et la Communauté Urbaine de Dunkerque consiste donc à relocaliser l'accueil de jour pour personnes sans domicile fixe, afin d'offrir des conditions d'accueil dignes et sécurisantes pour les personnes accueillies et les professionnels. Il vise également à faciliter l'intervention adaptée des partenaires sociaux et médico-

sociaux et de développer de nouveaux partenariats, permanences et activités avec de nouveaux acteurs (centres sociaux, associations locales, structure d'insertion...), afin de favoriser la resocialisation des personnes les plus marginalisées et l'émancipation.

Un site d'implantation a été acquis par la Communauté Urbaine de Dunkerque : 70 rue de Lille 59140 Dunkerque. Le projet urbain se veut au service d'un projet social à co-construire avec les personnes accueillies, celles qui ne fréquentent pas l'accueil de jour (pour en comprendre les raisons), les partenaires sociaux et médico-sociaux. A cette fin, un accompagnement a été recherché auprès d'ATD QUART MONDE et de la Fédération des Centres Sociaux, spécialistes des questions de pauvreté et d'expression des personnes en situation de grande pauvreté et d'exclusion sociale. Des financements ont alors été mobilisés par la Ville-CCAS, suite à la réponse à un appel à projet de l'ARS « démocratie en santé », co-construite avec des personnes SDF et dont le jury a été assuré avec une personne SDF.

Les finalités de la démarche :

Les finalités poursuivies à travers la relocalisation de l'Accueil de Jour sont :

- D'offrir de meilleure condition d'accueil pour les usagers et de meilleures conditions de travail pour professionnels de la Fondation de l'Armée du Salut ainsi que pour les partenaires sociaux amenés à y assurer des permanences.
- De renforcer l'accès aux droits et de rapprocher les usagers du droit commun, en travaillant, par exemple, le développement de nouvelles offres d'animation avec les acteurs sociaux locaux et de nouvelles permanences sociales au sein du futur accueil de jour
- De conforter les parcours d'accompagnement social en rendant les usagers pleinement acteurs et en s'attachant à répondre à leurs besoins essentiels, **tels qu'ils les identifient et les expriment, via une démarche participative ambitieuse, visant la co-construction du projet de vie de l'accueil de jour avec les usagers et partenaires.**

Les objectifs généraux :

- Objectif Général 1 : Permettre aux personnes de la rue de décider avec les autres, de développer leur citoyenneté et leur pouvoir d'agir.
- Objectif Général 2 : Faciliter l'accès aux droits et aux structures de droit commun, vectrices d'émancipation individuelle et collective aux personnes de la rue.
- Objectif Général 3 : Renforcer la lutte contre l'exclusion en faisant de l'Accueil de Jour un tremplin vers un nouveau projet de vie, un levier d'accroche à la vie sociale.
- Objectif Général 4 : Travailler sur les regards et représentations réciproques des professionnels, des habitants et des personnes SDF.
- Objectif Général 5 : Faire émerger un lieu ressource, beau, digne, adapté aux besoins et attentes des personnes qui s'y rendront plus facilement, permettant alors aux professionnels de tous horizons de les identifier et de les accompagner pour sortir de la rue.
- Objectif Général 6 : Développer un processus participatif en continu, qui puisse durer dans le temps afin de recueillir régulièrement l'expression des personnes et d'être plus réactifs dans le réajustement des pratiques professionnelles.

Les objectifs opérationnels :

- Objectif opérationnel 1 : Recueillir la parole des personnes vivant dans la rue, identifier leurs besoins et attentes, connaître leurs points de vue et retours d'expérience
- Objectif opérationnel 2 : Confronter, questionner et adapter les pratiques et postures des professionnel.le.s (accueil de jour et partenaires)

- Objectif opérationnel 3 : Transmettre les fondamentaux et des compétences d'animation d'une démarche en croisement des savoirs et des pratiques

Article 2 : mise en œuvre de la démarche et modalités pratiques

La démarche de « croisement des savoirs et des pratiques avec les personnes en situation de pauvreté » a été développée par ATD Quart Monde.

La démarche se base sur les groupes de pairs dont les membres se reconnaissent d'une même appartenance. Ils permettent à chaque individu d'élaborer une pensée autonome puis de la confronter avec ses pairs pour se renforcer collectivement. Vient ensuite un temps de croisement entre les différents groupes de pairs qui permet de mettre en lumière les représentations des différents groupes sur un même sujet à partir de mêmes consignes.

Les partenaires engagés dans le présent partenariat ont choisi de la mobiliser pour nourrir le processus participatif de co-construction du projet de vie du nouvel accueil de jour. En effet, les situations habituelles d'échanges ne permettent souvent pas de parole vraie, ni de véritable compréhension, à cause des implicites, du rythme des prises de parole, des liens de dépendance/de pouvoir... Le croisement permet donc :

- Pour chacun, mais en particulier pour ceux qu'on n'entend pas d'habitude : d'élaborer sa pensée, la mettre en mots, prendre la parole, défendre ses opinions, faire l'expérience d'être écouté/considéré à égalité avec les autres groupes
- Pour tout le monde : de prendre conscience de ses représentations et de celles des autres, et de leurs conséquences sur la relation, faire évoluer les pratiques.

Aussi, les partenaires s'accordent sur les modalités pratiques suivantes :

- Deux jours de sensibilisation/formation à la démarche de croisement des savoirs et des pratiques et aux méthodes d'animation particulières qu'elle appelle :
 - o A destination, en premier lieu, des animateurs et animatrices de groupes de pairs, des secrétaires de plénière et des pilotes désignés par chaque partenaire
 - o Ouverts à l'ensemble des partenaires intéressés par la démarche et mobilisés sur le processus participatif
- Trois temps de croisements des savoirs et des pratiques sont proposés :
 - o Organisés en 6 ½ journées, afin de respecter les rythmes des personnes SDF et de s'inscrire en cohérence avec les créneaux d'ouverture de l'accueil de jour
 - o Les temps sont animés par des animateurs de groupe de pairs préciblés et préalablement sensibilisés/formés
 - o ATD Quart Monde et la fédération des Centres Sociaux assurent l'animation globale. Certains membres d'ATD appuient également au besoin l'animation des groupes de pairs
 - o Chaque journée est préparée en amont (cf. article 5 « gouvernance »)
- Quatre groupes de pairs de 10 personnes sont constitués :
 - o 1 groupe de personnes vivant dans la rue (ou en ayant eu l'expérience)
 - o 1 groupe de professionnels de l'accueil de jour
 - o 2 groupes de professionnels partenaires (1 réunissant les partenaires sociaux, 1 réunissant les partenaires médicaux-sociaux)

Article 3 : engagements des partenaires

Le CCAS de Dunkerque s'engage à :

- Participer aux Comités de pilotage garantissant le bon déroulement de l'expérimentation ainsi qu'à l'ensemble des instances de gouvernance explicitées à l'article 5 de la présente convention
- Mobiliser les moyens humains définis par le comité de pilotage
- Mobiliser les moyens financiers validés par son Conseil d'administration
- Organiser les modalités d'accueil des journées de croisement et de formation

La Fondation Armée du Salut s'engage à :

- Participer aux comités de pilotage et comités techniques
- Mobiliser les moyens humains pour constituer le groupe de pairs mobilisant ses professionnels
- Participer aux journées de formation
- Participer aux journées de croisement

La Fédération des Centres Sociaux du Nord Pas de Calais s'engage à :

- Contribuer au cadrage de la démarche en lien avec les partenaires
- Participer à l'ingénierie de formation et des journées de croisement
- Participer au suivi et à l'évaluation des actions de formation et journées de croisement
- Contribuer à l'animation des formations
- Contribuer à l'animation des journées de croisement

La délégation Nord-Pas-de-Calais de l'association ATD Quart Monde s'engage à :

- Participer à l'ingénierie de formation et des journées de croisement
- Animer les formations
- Participer au suivi et à l'évaluation des actions de formation
- Animer les journées de croisement
- Accompagner les animateurs de groupe de pairs

Article 4 : dispositions financières

La contribution financière du CCAS de Dunkerque prend la forme d'une subvention globale de fonctionnement à hauteur de 8 300 euros versée à ATD QUART MONDE au titre de sa mobilisation sur l'ensemble de la démarche, comprenant les frais de formation initiale ainsi que les frais de déplacement des participants de son institution.

Article 5 : gouvernance

Les partenaires s'accordent sur les modalités de gouvernance suivantes :

Un comité de pilotage dont le rôle est de valider les objectifs, moyens et étapes, de recadrer le cas échéant et d'évaluer :

- 1 comité de pilotage au démarrage de la démarche
- 1 comité de pilotage à la fin de la démarche, élargi en format séminaire, intégrant l'ensemble des personnes mobilisées pour une évaluation collégiale de la démarche et la définition des suites possibles

Un comité technique dont le rôle est d'assurer les retours des échanges conduits lors des journées croisement des savoirs à l'ensemble des acteurs locaux de près ou de loin concernés par le projet de relocalisation de l'accueil de jour et de préparer le comité de pilotage :

- 1 comité technique juste après le premier comité de pilotage
- 1 comité technique intermédiaire, après le 2^{ème} temps de croisement des savoirs

Un groupe ingénierie dont le rôle est de construire la démarche, d'élaborer et d'animer les temps de formation, d'élaborer et de co-animer les journées de croisement des savoirs et des pratiques, constitué :

- Des membres d'ATD quart Monde
- De la Fédération des centres sociaux
- De la coordinatrice de l'accueil de jour
- Du CCAS

Une équipe pédagogique, dont le rôle est d'animer les groupes de pairs et des plénières et d'assurer la prise de note. Les membres participent aux temps de formation, mobilisent et préparent avec leur groupe de pairs, animent leur groupe de pairs, participent aux débriefing et temps de préparation de chaque journée de croisement. Elle est composée :

- Des membres du groupe ingénierie
- Des animateurs et animatrices des groupes de pairs

Article 7 : communication

Les parties pourront faire état du présent partenariat dans le cadre de leur communication interne et externe, notamment sur leurs sites Internet respectifs. Toute communication requiert cependant l'accord préalable mutuel des parties, tant sur le choix des contenus, des supports de communication que des partenaires associés.

Article 8 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2023 - 2024. Elle prend effet à la date de signature et prendra fin le 3 avril, à l'issue d'une évaluation collégiale des actions conduites.

Article 9 : modification de la convention

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 10 : conditions de résiliation

Les parties se tiennent mutuellement informées des difficultés rencontrées. En cas de non-respect des termes de la convention ou de difficultés persistantes n'ayant pas trouvées de règlement à l'amiable ou pour des motifs tirés de l'intérêt général, les signataires peuvent dénoncer la convention de partenariat sans indemnité. Cette dénonciation devra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra effet à compter de sa date de réception.

Fait à : Lille

Le : 31/10/2023

Fédération des centres sociaux du Nord
Pas de Calais

ATD Quart Monde

Mouvement
ATD QUART MONDE
11, rue Barthélémy Delespaul
59000 LILLE - Tél. 03.20.57.69.75

Monique Denoyelle

Anne-France Missiaen



Armée du Salut

CCAS de Dunkerque

Fondation de l'Armée du Salut

Au cœur de l'Espoir
BP 1030
59375 Dunkerque Cedex 1
cajdunkerque@armedusalut.fr

Le Directeur, Salah BOUSNANE



Leïla Naïdji